Saint-Paul d'Abbotsford

AVIS PUBLIC

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

Demandes de dérogation mineure

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 612-2018

QU'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, le mardi, 1er septembre 2026 à 19 h à la salle du conseil au 980, rue Principale Est à Saint-Paul-d'Abbotsford.

QU'au cours de cette session, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogation mineure au règlement de zonage 612-2018 concernant l'implantation d'un agrandissement et la régularisation d'une remise existante au 5, rue des Pinsons.

QUE les présentes demandes de dérogation mineure sont à l'effet de permettre au demandeur une marge avant de 4.7 mètres pour le bâtiment principal, alors que la marge avant minimale est de 8 mètres dans la zone H-19, de permettre une distance de 2.6 mètres entre le bâtiment principal et la remise, alors que la distance minimale est de 3 mètres entre un bâtiment principal et un bâtiment accessoire, de permettre un taux d'implantation de 15.9 %, alors que le taux d'implantation maximal est de 5 % dans la zone H-19 ainsi que de permettre une marge avant de 1.03 mètre entre la remise et la limite de propriété de la rue des Ibis, alors que la marge avant minimale est de 8 mètres.

QUE ces demandes de dérogation mineure ne semblent pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.

DONNÉ à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 17e jour du mois d'août deux mille vingt-six.

_____

Jean-Raphaël Cloutier

Directeur général